

2023-2027

# Plan d'engagement vers la réussite

Centre de services  
scolaire de la  
Moyenne-Côte-Nord

Québec 

## MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (CSSMCN).

Au terme des diverses consultations effectuées et de l'analyse du contexte dans lequel le CSSMCN évolue, cette planification identifie les priorités de notre organisation pour les quatre prochaines années.

Nos ambitions d'amélioration reposent sur l'engagement de toute la communauté éducative et sur l'expertise de notre personnel dévoué.

La réussite éducative de nos élèves est au cœur de nos actions. Notre organisation vise l'émergence d'une approche collaborative, inspirante, empreinte de bienveillance où tous sont fiers d'en faire partie.



Audrey Roy

Présidente du conseil d'administration



Mario Cyr

Directeur général

## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| Mot de la présidente du conseil d'administration et du directeur général .....  | 2         |
| Le plan d'engagement vers la réussite : Son but et sa démarche d'élaboration .....  | 4         |
| Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.....   | 6         |
| Territoire et démographie .....   | 6         |
| Contexte socioéconomique.....   | 6         |
| Portrait de l'éducation publique sur le territoire .....  | 7         |
| Portrait statistique de la clientèle scolaire .....   | 9         |
| Nombre d'élèves et évolution de la clientèle .....  | 9         |
| Élèves issus des Premières Nations .....  | 9         |
| Facteurs de vulnérabilité .....   | 10        |
| Ressources humaines, matérielles et financières.....  | 11        |
| Budget annuel.....  | 11        |
| État des bâtiments .....  | 11        |
| Le personnel.....   | 11        |
| Réussite scolaire.....  | 12        |
| Les enjeux pour notre centre de services scolaire .....   | 14        |
| Mission, vision et valeurs.....   | 14        |
| Orientations, axes d'intervention et objectifs.....   | 15        |
| <b>Assurer la stabilité et la cohérence des services pour un parcours scolaire réussi. ....</b>   | <b>16</b> |
| <b>Développer des milieux de vie stimulants qui favorisent le bien-être, le sentiment d'appartenance et l'engagement. ....</b>                                | <b>20</b> |
| <b>Développer une culture de collaboration favorisant le développement de l'expertise de chacun et l'implication de toute la communauté éducative. ....</b>   | <b>22</b> |
| Déclaration contenant les objectifs du centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité ..... | 24        |
| Traitement des plaintes .....   | 24        |

## LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE : SON BUT ET SA DEMARCHE D'ELABORATION

### Son but :

La Loi sur l'instruction publique (LIP 209.1) prévoit que chaque centre de services scolaire approuve, sur recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation.

Notre plan d'engagement comporte les éléments suivants :

- Le contexte dans lequel notre organisation évolue et ses enjeux prioritaires.
- L'engagement pris à l'égard des services offerts et de leur qualité.
- Les orientations et les objectifs retenus ainsi que les cibles visées.
- Les indicateurs locaux et nationaux qui nous permettront de mesurer l'atteinte de nos objectifs.
- Le mécanisme de suivi des résultats.

Il est élaboré en réponse aux besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de plusieurs acteurs concernés par l'éducation sur notre territoire. Il s'inscrit dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (MEQ, CSS, établissements scolaires) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) est la feuille de route que se donne le centre de services scolaire pour réaliser sa mission à moyen et à long terme.

### Sa démarche d'élaboration

La démarche d'élaboration a débuté en juin 2021 avec la mise en place du premier comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE). Ce comité a été instauré dans la foulée du projet de loi no. 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance. Il a pour fonctions :

- D'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;
- D'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;
- De promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- De donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

Au fil de ses rencontres, le CERE a fait le bilan du PEVR 2018-2022 et a analysé le contexte dans lequel le Centre de services scolaire évolue. Pour y parvenir, il a pris acte de différents indicateurs disponibles.

Pour mieux connaître les perceptions des élèves, des parents et des membres du personnel à l'égard de la qualité des services offerts, des questionnaires ont été élaborés, administrés et compilés.

- Élèves : 168 questionnaires complétés
- Parents : 85 questionnaires complétés
- Membres du personnel : 86 questionnaires complétés

Par un travail collaboratif, le comité consultatif de gestion a élaboré l'énoncé de vision et a déterminé les valeurs qui guideront notre organisation au cours des quatre prochaines années.

En considérant les données factuelles et de perception, le CERE a retenu des enjeux propres à notre centre de services scolaire. Les groupes suivants ont ensuite été consultés sur la priorisation de ces enjeux.

- Tous les employés des équipes écoles
- Tous les employés des différents services
  - Services éducatifs
  - Service des ressources financières
  - Service des ressources matérielles
  - Service du transport scolaire
  - Service des ressources informationnelles
  - Service des ressources humaines et de la paie
  - Service de cafétéria et de résidence
- Le comité consultatif de gestion
- Le comité de parents

Le CERE et le comité consultatif ont par la suite traduit les enjeux prioritaires en orientations, axes d'intervention et objectifs. Des indicateurs et des cibles ont été choisis.

Une version provisoire du PEVR a été soumise à la consultation des groupes suivants entre le 20 avril et le 19 mai 2023.

- Personnel des écoles et du centre administratif
- Conseils d'établissement
- Conseil d'administration
- Syndicats
- Comité de parent
- Comité CS-ÉHDAA
- Comité consultatif de gestion
- Partenaires

Comme stipulé à l'article 193.8 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents et le comité consultatif de gestion ont été invités à faire des recommandations.

Le CSSMCN s'est assuré, tel que la Loi sur l'instruction publique le prévoit, d'être cohérent avec le plan stratégique du ministère de l'Éducation et d'inclure au PEVR les attentes signifiées par le ministre.

Lors de sa rencontre du 25 mai 2023, le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE) a adopté sa proposition de PEVR et l'a transmise au conseil d'administration pour approbation à sa réunion du 30 mai 2023.

## CONTEXTE DANS LEQUEL EVOLUE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA MOYENNE-COTE-NORD

### TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE

Le territoire desservi par le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (CSSMCN) est vaste. Situé au nord du 50<sup>e</sup> parallèle, il dénombre sept municipalités et deux communautés autochtones. Les différents villages sont dispersés le long du littoral sur une distance d'environ 250 km.

#### Population et superficie des municipalités présentes sur le territoire du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

| Municipalités           | Population (2022) | Superficie terrestre (km <sup>2</sup> ) |
|-------------------------|-------------------|---|
| Natashquan              | 277               | 628,1                                   |
| Aguanish                | 228               | 548,4                                   |
| Baie-Johan-Beetz        | 87                | 337,22                                  |
| Havre-Saint-Pierre      | 3361              | 2556,17                                 |
| Longue-Pointe-de-Mingan | 426               | 365,31                                  |
| Rivière-Saint-Jean      | 215               | 517,36                                  |
| Rivière-au-Tonnerre     | 259               | 613,37                                  |
| <b>TOTAL</b>            | <b>4853</b>       | <b>5565,93</b>                          |
| Communautés autochtones |                   |   |
| Nutashquan              | 878               | 1,14                                    |
| Ekuanitshit             | 529               | 35,12                                   |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1407</b>       | <b>36,26</b>                            |

La variation de la population de la Minganie entre 2017 et 2022 a été d'environ (-0,8%).

### CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

Selon les données sur l'emploi et les revenus des ménages de 2016, la proportion de la population active en Minganie est comparable à celle du Québec et supérieure à celle de la Côte-Nord. Le revenu moyen des familles est supérieur à celui de la Côte-Nord et du Québec. Le taux de familles à faible revenu est inférieur à celui de la Côte-Nord et du Québec. Enfin, on retrouve une proportion supérieure des emplois du secteur primaire comparativement à la Côte-Nord et au Québec.

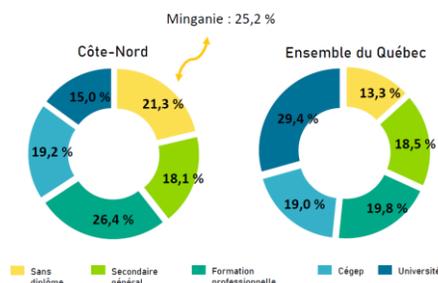
#### Informations sur l'emploi et le revenu des familles, 2016

| Indicateur                 | Minganie   | Côte-Nord | Ensemble du Québec |
|----------------------------|------------|-----------|--------------------|
| Population active          | 63,4 %     | 60,8 %    | 64,1 %             |
| Revenu moyen des familles  | 101 628 \$ | 97 488 \$ | 96 863 \$          |
| Familles à faible revenu   | 6,8 %      | 10,3 %    | 14,6 %             |
| Emploi du secteur primaire | 12,2 %     | 7,6 %     | 2,5 %              |

Toujours selon les données de 2016, 25,2% de la population âgée de 25 à 64 ans n'a pas de diplôme. C'est presque deux fois plus élevé que la donnée provinciale (13,3%). Les régions où l'on retrouve une

proportion élevée d'adultes sans diplôme présentent généralement une diplomation plus faible chez les élèves du secondaire.

### SCOLARITÉ DE LA POPULATION ADULTE ÂGÉE DE 25 À 64 ANS, 2016



Enfin, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ\_2020) l'indice de vitalité économique (IVÉ) à l'échelle des communautés démontre bien l'écart actuel entre les différentes municipalités.

### Indice de vitalité économique (IVÉ) par localité de la Minganie, 2020

| Localité                | IVÉ    | Quintile <sup>1</sup> | Revenu total médian | Taux de travailleurs | TAAM <sup>2</sup> sur 5 ans (pour mille) |
|-------------------------|--------|-----------------------|---------------------|----------------------|--|
| Rivière-au-Tonnerre     | -11,73 | 5 <sup>e</sup>        | 37 851\$            | 56,3%                | -26,5                                    |
| Rivière-St-Jean         | -5,62  | 4 <sup>e</sup>        | 38 803\$            | 55,3%                | -2,8                                     |
| Longue-Pointe-de-Mingan | -2,14  | 4 <sup>e</sup>        | 42 336\$            | 70,1%                | -15                                      |
| Ekuanitshit             | -8,52  | 5 <sup>e</sup>        | 35 881\$            | 56,8%                | -4,9                                     |
| Havre-Saint-Pierre      | 2,56   | 1 <sup>er</sup>       | 51 203\$            | 74,4%                | -9,9                                     |
| Baie-Johan-Beetz        | -9,01  | 5 <sup>e</sup>        | 31 416\$            | 71,1%                | -18,4                                    |
| Aguanish                | -7,82  | 5 <sup>e</sup>        | 38 907\$            | 59,3%                | -15,8                                    |
| Natashquan              | 0,79   | 3 <sup>e</sup>        | 38 994\$            | 68,4%                | 6,7                                      |
| Nutashquan              | n.d.   | n.d.                  | n.d.                | n.d.                 | n.d.                                     |

<sup>1</sup> 1 est le plus vitalisé et 5 est le moins vitalisé

<sup>2</sup> Taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans

## PORTRAIT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

En 2022-2023, le CSSMCN offre des services éducatifs dans :

- 3 établissements dispensant l'enseignement préscolaire et primaire
- 1 établissement dispensant l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire (1 à 3)
- 1 établissement dispensant l'enseignement secondaire (1 à 5)
- 1 centre d'éducation des adultes répartis en 3 points de services
- Un service aux entreprises
- Le CSS n'a pas de centre de formation professionnelle

Parmi les établissements préscolaires-primaires, on retrouve :

- Deux écoles dont l'indice de milieu socio-économique (IMSE) est de 10

- Deux écoles dont l'IMSE est de 2

Parmi les établissements secondaires, on retrouve :

- Une école dont l'IMSE est de 10
- Une école dont l'IMSE est de 7

Le centre de services scolaire organise des services d'adaptation scolaire dans ses divers établissements. Au préscolaire et au primaire, l'inclusion des élèves HDAA à la classe régulière est le modèle privilégié. Le soutien aux élèves et aux enseignantes est apporté par des accompagnatrices (TÉS ou PÉH). Au secondaire, des classes d'adaptation scolaire de type cheminement individualisé et classe adaptée sont présentes. Aucune des deux écoles secondaires n'offrent les parcours FMS et FPT.

Le CSSMCN a un centre de formation générale des adultes auquel est rattaché un service aux entreprises. Le centre de formation générale est constitué de trois points de services : Ekuanitshit, Nutashkuan et Havre-Saint-Pierre.

### Les établissements scolaires du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

| Établissements                                | Niveaux scolaires   | Provenance des élèves  | IMSE |
|---|---|--|------|
| Saint-François-d'Assise                       | - Préscolaire 4 ans<br>- Préscolaire 5 ans<br>- Primaire 1 à 6                                | - Sheldrake<br>- Rivière-au-Tonnerre<br>- Rivière-St-Jean<br>- Longue-Pointe-de-Mingan<br>- Ekuanitshit  | 10   |
| Leventoux                                     | - Préscolaire 4 ans<br>- Préscolaire 5 ans<br>- Primaire 1 et 2                               | - Havre-Saint-Pierre   | 2    |
| Lestrat                                       | - Primaire 3 à 6  | - Havre-Saint-Pierre   | 2    |
| Monseigneur-Labrie                            | - Secondaire 1 à 5<br>- Adaptation scolaire   | - Sheldrake<br>- Rivière-au-Tonnerre<br>- Rivière-St-Jean<br>- Longue-Pointe-de-Mingan<br>- Ekuanitshit<br>- Baie-Johan-Beetz<br>- Aguanish (4 et 5)<br>- Natashquan (4 et 5)<br>- Nutashkuan (4 et 5) | 7    |
| Roger-Martineau                               | - Préscolaire 4 ans<br>- Préscolaire 5 ans<br>- Primaire 1 à 6<br>- Secondaire 1 à 3          | - Aguanish<br>- Natashquan<br>- Nutashkuan   | 10   |
| Centre d'éducation des adultes de la Minganie | - Formation générale<br>- TDG<br>- TENS<br>- DEP (avec ententes)<br>- Service aux entreprises | Tout le territoire<br>Trois points de service<br>-Mingan<br>-Havre-Saint-Pierre<br>-Nutashkuan   | N/A  |

On retrouve deux écoles gouvernementales primaires-secondaires (écoles innues des communautés d'Ekuanitshit et de Nutashquan) et aucune école privée sur le territoire.

Concernant les études post-secondaires, on ne retrouve aucun établissement collégial et universitaire. Le CEGEP le plus près se trouve à Sept-Îles, à 225 km de Havre-Saint-Pierre et à 369 km de Natashquan. Il n'y a aucune université sur la Côte-Nord, mais certains programmes sont offerts par l'UQAC et l'UQAR.

Des services de garde pour les enfants de 0 à 4 ans sont offerts dans les municipalités de Havre-Saint-Pierre, de Longue-Pointe-de-Mingan et de Natashquan (en installation (CPE) et en milieu familial). On retrouve également des services de garde pour la petite enfance dans les communautés innues.

## PORTRAIT STATISTIQUE DE LA CLIENTELE SCOLAIRE

### NOMBRE D'ÉLÈVES ET ÉVOLUTION DE LA CLIENTELE

Le 30 septembre 2022, le centre de services scolaire comptait 656 élèves au secteur des jeunes.

| École                   | Nombre d'élèves |
|-------------------------|-----------------|
| Saint-François-d'Assise | 59              |
| Leventoux               | 116             |
| Lestrat                 | 174             |
| Monseigneur-Labrie      | 231             |
| Roger-Martineau         | 76              |
| <b>TOTAL</b>            | <b>656</b>      |

Selon les estimations produites par le ministère de l'Éducation, on peut prévoir une diminution constante de la clientèle scolaire d'environ 2% par année. En 2017-2018, le CSSMCN comptait 709 élèves, ce qui représente une diminution de 7,5% en cinq ans.

Au secteur des adultes, le nombre d'heures-élèves de formation (ETP) a connu une baisse au cours des dernières années.

| Année | Inscriptions<br>(en présence) | Inscriptions<br>(à distance) | ETP   |
|-------|-------------------------------|------------------------------|-------|
| 2021  | 54                            | 16                           | 15,25 |
| 2020  | 63                            | 12                           | 13    |
| 2019  | 56                            | 17                           | 20,99 |
| 2018  | 61                            | 22                           | 19,57 |
| 2017  | 60                            | 13                           | 22,62 |
| 2016  | 97                            | 0                            | 19,53 |

### ÉLÈVES ISSUS DES PREMIÈRES NATIONS

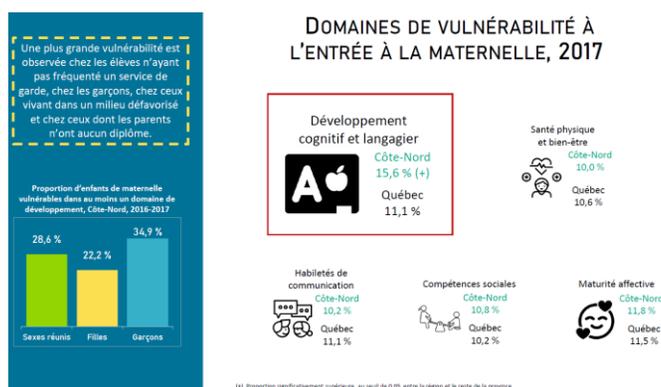
Les communautés innues offrent des services éducatifs dans des écoles gouvernementales relevant du gouvernement fédéral. Quelques parents de ces élèves font le choix d'inscrire leurs enfants dans les écoles du Centre de services scolaire. En 2021-2022, la proportion d'élèves innus qui fréquentent nos

écoles s'élève à 15%. La réussite éducative et la persévérance des élèves autochtones représente un défi important.

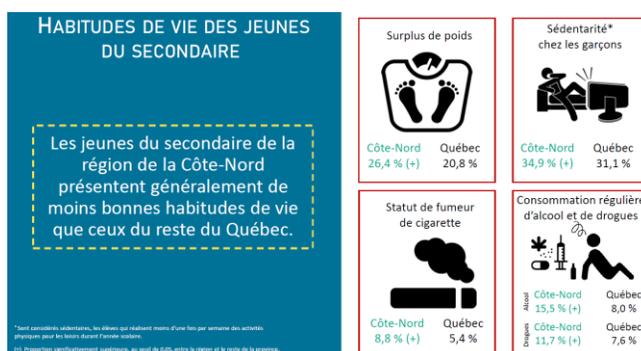
| Proportion des élèves innus_2021-2022 |              |              |     |
|---------------------------------------|--------------|--------------|-----|
| École                                 | élèves innus | élèves total | %   |
| St-François-d'Assise                  | 25           | 55           | 45% |
| Leventoux                             | 0            | 114          | 0%  |
| Lestrat                               | 2            | 176          | 1%  |
| Monseigneur-Labrie                    | 15           | 221          | 7%  |
| Roger-Martineau                       | 58           | 85           | 68% |
| Total                                 | 100          | 651          | 15% |
| Éducation des adultes                 | 34           | 54           | 63% |

## FACTEURS DE VULNERABILITE

En 2016-2017, chez les enfants de la maternelle de la Côte-Nord (données non-disponibles pour la Minganie), on retrouve une proportion de 28,6% d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement. Le domaine de développement le plus vulnérable est celui du développement cognitif et langagier et langagier.



Les élèves du secondaire de la Côte-Nord (données non-disponibles pour le Minganie) présentent généralement de moins bonnes habitudes de vie que ceux du reste du Québec.



## RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

### BUDGET ANNUEL

Pour l'exercice financier 2021-2022, les revenus du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord ont été d'environ 22M\$ et les dépenses d'environ 20,6M\$.

### ÉTAT DES BATIMENTS

Le CSSMCN accorde une attention particulière à l'entretien de ses bâtiments de façon à offrir aux élèves et au personnel des environnements stimulants, sains et sécuritaires.

Une nouvelle école sera construite au cours des prochaines années pour remplacer l'école Leventoux.

### LE PERSONNEL

En avril 2023, le CSSMCN comptait 183 employés actifs.

#### Le personnel du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, avril 2023

|   |                      | Temps plein | Temps partiel | Total |
|---|----------------------|-------------|---------------|-------|
| Enseignants                                     | Préscolaire-primaire | 28          | 11            | 39    |
|   | Secondaire           | 23          | 5             | 28    |
|   | Éd. des adultes      | 0           | 3             | 3     |
| Professionnels                                  |                      | 10          | 1             | 11    |
| Personnel de soutien                            |                      | 55          | 32            | 87    |
| Personnel d'encadrement des écoles et de centre |                      | 5           | 1             | 6     |
| Personnel d'encadrement au centre administratif |                      | 7           | 1             | 8     |
| Direction générale                              |                      | 1           | 0             | 1     |
| Total   |                      | 129         | 54            | 183   |

Pour assurer la qualité des services offerts, l'engagement et le dévouement du personnel est un levier important. Nous nous devons de poursuivre et de bonifier notre soutien au personnel en plus de leur offrir des environnements et des ressources propices à leur développement professionnel.

Parmi les enjeux liés aux ressources humaines, le recrutement et la rétention de personnel de qualité représentent des défis pour l'organisation.

## REUSSITE SCOLAIRE

Voici quelques données sur la réussite de nos élèves

### Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire après 7 ans, cohortes de 2011 à 2016

|  | Cohorte<br>2011-2012<br>suivie<br>jusqu'en<br>2017-2018 | Cohorte<br>2012-2013<br>suivie<br>jusqu'en<br>2018-2019 | Cohorte<br>2013-2014<br>suivie<br>jusqu'en<br>2019-2020 | Cohorte<br>2014-2015<br>suivie<br>jusqu'en<br>2020-2021 | Cohorte<br>2015-2016<br>suivie<br>jusqu'en<br>2021-2022 |
|--|---|---|---|---|---|
| <b>Taux de diplomation ou de qualification</b> | 69,4%   | 69,6%   | 72,3%   | 68,9%   | 62,5%   |
|  | M : 73,9%   | M : 52,2%   | M : 68,2%   | M : 66,7%   | M : 66,7%   |
|  | F : 65,4%   | F : 81,8%   | F : 76,0%   | F : 70,6%   | F : 57,1%   |
|  | ÉHDAA :<br>53,3%  | ÉHDAA :<br>52,2%  | ÉHDAA :<br>38,9%  | ÉHDAA :<br>57,9%  | ÉHDAA :<br>47,1%  |

### Taux de sortie sans diplôme ni qualification<sup>1</sup>

| 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|-----------|-----------|-----------|
| 29,7%     | 16,2%     | 11,1%     |

### Élèves entrant au secondaire avec au moins un an de retard

| 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 14,3 %    | 12,5 %    | 18,2 %    | 8,2 %     | 6,1 %     |

### Élèves bénéficiant d'un plan d'intervention au 30 septembre 2022

| École                       | PI actif   | élèves total | %          |
|-----------------------------|------------|--------------|------------|
| <b>St-François-d'Assise</b> | 15         | 58           | 26%        |
| <b>Leventoux</b>            | 7          | 116          | 6%         |
| <b>Lestrat</b>              | 30         | 173          | 17%        |
| <b>Monseigneur-Labrie</b>   | 114        | 231          | 49%        |
| <b>Roger-Martineau</b>      | 26         | 77           | 34%        |
| <b>Total</b>                | <b>192</b> | <b>655</b>   | <b>29%</b> |

<sup>1</sup> Le taux de sorties sans diplôme ni qualification correspond à la proportion des élèves sortants du secondaire sans diplôme ni qualification une année donnée et qui sont absents du système scolaire l'année suivante, parmi l'ensemble des élèves sortants de ladite année. Cet indicateur est calculé pour les élèves sortants du secondaire en formation générale des jeunes (FGJ) seulement.

## Réussite en français et en mathématiques – Résultats au terme du PEVR 2018-2023

| Indicateur   | Cible  | Résultats 2017-2018 | Résultats 2018-2019 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2020-2021 | Résultats 2021-2022 |        |
|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------|
| Atteindre les taux de réussite aux épreuves ministérielles de français   | Écriture 4 <sup>e</sup> année du primaire        | 85 %                | 88,2 %              | 92,5 %              | N/D                 | N/D                 | 92,9%  |
|  | Lecture 4 <sup>e</sup> année du primaire         | 85 %                | 70,6 %              | 83 %                | N/D                 | N/D                 | 94,6%  |
|  | Écriture 6 <sup>e</sup> année du primaire        | 85 %                | 93,6 %              | 89,1 %              | N/D                 | N/D                 | 78,0%  |
|  | Lecture 6 <sup>e</sup> année du primaire         | 85 %                | 87,2 %              | 89,4 %              | N/D                 | N/D                 | 76,3%  |
|  | Écriture 2 <sup>e</sup> année du secondaire      | 85 %                | 98,4 %              | 95,7 %              | N/D                 | N/D                 | 97,1%  |
|  | Écriture 5 <sup>e</sup> année du secondaire      | 75 %                | 62,1 %              | 71,8 %              | N/D                 | N/D                 | 65,6%  |
| Atteindre les taux de réussite en lecture et en écriture pour les élèves du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire (Résultat entre 70 % et 100 %) | Lecture 1 <sup>re</sup> année du primaire        | 85 %                | 83,1 %              | 88,5 %              | 80,7 %              | 75,9 %              | 86,3 % |
|  | Écriture 1 <sup>re</sup> année du primaire       | 85 %                | 84,7 %              | 90,2 %              | 75 %                | 74,1 %              | 70,6 % |
|  | Lecture 2 <sup>e</sup> année du primaire         | 85 %                | 76,2 %              | 82,5 %              | 96,5 %              | 83,6 %              | 50,9 % |
|  | Écriture 2 <sup>e</sup> année du primaire        | 85 %                | 84,1 %              | 79,3 %              | 96,5 %              | 86,9 %              | 86 %   |
| Améliorer les taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques  | Raisonnement en 6 <sup>e</sup> année du primaire | 80 %                | 80,9 %              | 70,2 %              | N/D                 | N/D                 | 77,6%  |
|  | Résoudre en 6 <sup>e</sup> année du primaire     | 80 %                | 95,7 %              | 94,5 %              | N/D                 | N/D                 | 86,0%  |
|  | CST de 4 <sup>e</sup> secondaire                 | 80 %                | 68,2 %              | 81,2 %              | N/D                 | N/D                 | 71,4%  |
|  | TS de 4 <sup>e</sup> secondaire                  | 80 %                | 94,7 %              | 93,8 %              | N/D                 | N/D                 | 100%   |
|  | SN de 4 <sup>e</sup> secondaire                  | 80 %                | 90,9 %              | 100 %               | N/D                 | N/D                 | 100%   |
| Améliorer les taux de réussite en mathématiques (résultat entre 70 % et 100 %)   | 2 <sup>e</sup> année du primaire                 | 80 %                | 79 %                | 87,9 %              | 93,3 %              | 78,7 %              | 86 %   |
|  | 4 <sup>e</sup> année du primaire                 | 80 %                | 90,2 %              | 81,5 %              | 96,6 %              | 75,5 %              | 89,7 % |
|  | 6 <sup>e</sup> année du primaire                 | 70 %                | 85,1 %              | 67,3 %              | 94 %                | 88,4 %              | 74,1 % |
|  | 1 <sup>re</sup> année du secondaire              | 60 %                | 40 %                | 64,2 %              | 89,1 %              | 33,8 %              | 55,1 % |
|  | 2 <sup>e</sup> année du secondaire               | 65 %                | 74,6 %              | 66,7 %              | 85,2 %              | 54,4 %              | 79,5 % |
|  | 3 <sup>e</sup> année du secondaire               | 60 %                | 50 %                | 53,1 %              | 90,2 %              | 65,4 %              | 60,5 % |

## Diplomation et qualification à l'éducation des adultes

| Année | DES | TENS | TDG |
|-------|-----|------|-----|
| 2021  | 3   | 3    | 3   |
| 2020  | 3   | 4    | 1   |
| 2019  | 7   | 5    | 2   |
| 2018  | 2   | 3    | 0   |
| 2017  | 7   | 4    | 0   |
| 2016  | 6   | n/d  | n/d |

## LES ENJEUX POUR NOTRE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Lors de nos consultations sur la perception des élèves, des parents et des membres du personnel à l'égard de la qualité des services offerts par notre centre de services scolaire, les éléments suivants ont été identifiés comme des forces :

- Le bien-être en général des élèves à l'école
- Le sentiment de sécurité à l'école
- La disponibilité et l'engagement du personnel
- La facilité pour les parents et les élèves de communiquer avec les membres du personnel

Dans le cadre du PEVR, ces éléments seront considérés comme des leviers pour atteindre les objectifs visés.

D'autres parts, la consultation a permis d'identifier quelques zones de vulnérabilités :

- L'efficacité des communications au sein du centre de services scolaire
- Les difficultés de recrutement et de rétention du personnel
- La réussite des élèves
- La rétention et la réussite des élèves autochtones

Quant à l'analyse de l'environnement externe, il ressort que le contexte socio-économique de notre territoire comporte des caractéristiques qui peuvent influencer négativement la réussite scolaire.

- Les indices de défavorisation
- La vitalité économique de certaines communautés
- La proportion de la population qui ne détient aucun diplôme
- La forte proportion d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- L'éloignement des centres de formation professionnelle et des établissements post-secondaires

Si le milieu éducatif a peu de pouvoir sur les facteurs externes à l'école, il doit s'assurer d'agir le plus efficacement sur les facteurs internes. **Il doit donc prioriser les enjeux suivants :**

- L'organisation stable et cohérente des services aux élèves
- L'ajustement des pratiques d'enseignement, d'intervention et de gestion
- Des milieux de vie stimulants qui favorisent le bien-être, le sentiment d'appartenance et l'engagement
- Une culture de collaboration axée sur le développement de l'expertise de chacun
- L'implication de toute la communauté éducative

## MISSION, VISION ET VALEURS

Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souhaitent appuyer ses actions sur sa mission, sa vision et ses valeurs.

**Mission** (définie par la Loi sur l'instruction publique, art. 207.1)

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en

leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves.

## **Vision**

### **Ensemble pour la réussite de nos élèves**

La réussite éducative de nos élèves est au cœur de nos actions. Notre organisation vise l'émergence d'une approche collaborative, inspirante, empreinte de bienveillance où tous sont fiers d'en faire partie.

## **Valeurs**

- **Bienveillance**  
Les comportements bienveillants influencent positivement le climat scolaire. La qualité des relations entre les personnes a un impact favorable sur la réussite. Nous croyons que chaque élève peut réussir.
- **Engagement**  
Pour contribuer à l'engagement scolaire, on doit reconnaître et valoriser les efforts consentis par les élèves et tous les membres de la communauté éducative.
- **Collaboration**  
La réussite est une responsabilité collective. L'ajustement des pratiques pour améliorer leur efficacité nécessite la contribution de tous et chacun.

## **ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS**

Pour soutenir la réussite de nos élèves, notre démarche de réflexion nous a permis de retenir trois grandes orientations qui se déclinent en 10 axes d'intervention. Des objectifs y sont associés. Des pistes d'actions sont présentées. Celles-ci seront bonifiées et évaluées pendant la mise en œuvre du PEVR.

Orientation 1 :

**ASSURER LA STABILITE ET LA COHERENCE DES SERVICES POUR UN PARCOURS SCOLAIRE REUSSI.**

| Axes d'intervention  | Objectifs  | Indicateurs  | Cibles  | Pistes d'actions  |
|--|--|--|---|---|
| <b>Agir tôt et intervenir efficacement tout au long du parcours scolaire des élèves.</b> | D'ici juin 2027, augmenter à 75% le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire. | Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire | 75% en moyenne pour les années 24-25-26-27<br>Donnée de départ (cohorte 2015) : 62,5% | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonifier les interventions universelles efficaces auprès de tous les élèves.</li> <li>- Assurer des transitions harmonieuses pour tous les élèves, notamment pour ceux qui ont des besoins particuliers.</li> <li>- Accompagner les écoles dans la mise en place d'une démarche de dépistage et d'intervention précoce auprès des élèves de maternelle et du 1<sup>er</sup> cycle du primaire.</li> <li>- Maintenir l'offre actuelle.</li> </ul> |
|  | Maintenir à 10% ou moins le taux de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire.  | Le taux de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire  | 10% ou moins<br>Donnée de départ (2019-2020) : 11,1%                                  |   |
|  | Offrir la maternelle 4 ans temps plein de façon universelle.   | Nombre de classes de maternelle 4 ans  | 100% des enfants de 4 ans inscrits ont une place dans une école primaire.             |   |
| <b>Favoriser l'attraction et la rétention du personnel.</b>                              | Retenir 80% du personnel embauché 5 ans après la date d'embauche.  | Le taux de rétention du nouveau personnel  | 80% du personnel embauché 5 ans après la date d'embauche.                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le plan de recrutement et de rétention.</li> <li>- Bonifier les interventions visant l'insertion professionnelle des nouveaux employés.</li> </ul>  |
|  | Pourvoir annuellement tous les postes prévus aux plans d'effectifs.  | Le taux de postes comblés en début d'année scolaire  | 100%  |   |

|  |   |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
|--|---|--|--|------|--|------|---|------|--|------|---|------|---|------|--|
| <p><b>Bonifier l'effet de nos interventions auprès des élèves à risque.</b></p>  | <p>Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire chez certains groupes ciblés.</p> | <p>Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.</p> <table border="1" data-bbox="961 367 1478 597"> <tr> <td>Chez les garçons<br/>Donnée de départ : 66,7%</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>Chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)<br/>Donnée de départ : 47,1%</td> <td>60 %</td> </tr> <tr> <td>Chez les élèves des Premières Nations</td> <td>50 %</td> </tr> </table>  | Chez les garçons<br>Donnée de départ : 66,7% | 70 % | Chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)<br>Donnée de départ : 47,1%                              | 60 % | Chez les élèves des Premières Nations     | 50 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'efficacité des mécanismes de concertation visant à répondre aux besoins des élèves en difficulté (PI, PSII)</li> <li>- Bonifier l'efficacité des interventions ciblées et des interventions individuelles.</li> <li>- Faire connaître et valoriser tous les parcours de formation possibles.</li> </ul> |      |   |      |   |      |  |
| Chez les garçons<br>Donnée de départ : 66,7%   | 70 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)<br>Donnée de départ : 47,1%                              | 60 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Chez les élèves des Premières Nations  | 50 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| <p><b>Soutenir le développement des compétences en littératie.</b></p>   | <p>Augmenter le taux de réussite des élèves en français, langue d'enseignement.</p>   | <p>Atteindre les taux de réussite aux épreuves ministérielles de français selon les cibles ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="961 721 1478 1089"> <tr> <td>Écriture 4<sup>e</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Lecture 4<sup>e</sup> année du primaire<br/>(Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100%)<br/>Donnée de départ (2021-2022) : 83,9%</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>Écriture 6<sup>e</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Lecture 6<sup>e</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Écriture 2<sup>e</sup> année du secondaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Écriture 5<sup>e</sup> année du secondaire</td> <td>75 %</td> </tr> </table> | Écriture 4 <sup>e</sup> année du primaire    | 85 % | Lecture 4 <sup>e</sup> année du primaire<br>(Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100%)<br>Donnée de départ (2021-2022) : 83,9% | 80 % | Écriture 6 <sup>e</sup> année du primaire | 85 % | Lecture 6 <sup>e</sup> année du primaire   | 85 % | Écriture 2 <sup>e</sup> année du secondaire | 85 % | Écriture 5 <sup>e</sup> année du secondaire | 75 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les écoles primaires pour l'actualisation et la mise en œuvre des planifications visant à favoriser le processus d'émergence de l'écrit chez les élèves du préscolaire.</li> <li>- Accompagner les écoles primaires et secondaires pour l'actualisation des pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture.</li> </ul> |
| Écriture 4 <sup>e</sup> année du primaire  | 85 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Lecture 4 <sup>e</sup> année du primaire<br>(Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100%)<br>Donnée de départ (2021-2022) : 83,9% | 80 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Écriture 6 <sup>e</sup> année du primaire  | 85 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Lecture 6 <sup>e</sup> année du primaire   | 85 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Écriture 2 <sup>e</sup> année du secondaire  | 85 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |
| Écriture 5 <sup>e</sup> année du secondaire  | 75 %  |  |  |      |  |      |   |      |  |      |   |      |   |      |  |

|  |  |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
|--|--|---|---|------|--|------|--|------|---|------|---------------------------------|------|---|
| <p><b>Soutenir le développement des compétences en littératie.</b><br/>(suite)</p>   |  | <p>Atteindre un taux de 85% des élèves du 1<sup>er</sup> cycle qui obtiennent un résultat égal ou supérieur à 70% en français.</p> <table border="1" data-bbox="961 315 1478 527"> <tr> <td>Lecture 1<sup>re</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Écriture 1<sup>re</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Lecture 2<sup>e</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Écriture 2<sup>e</sup> année du primaire</td> <td>85 %</td> </tr> </table>   | Lecture 1 <sup>re</sup> année du primaire     | 85 % | Écriture 1 <sup>re</sup> année du primaire   | 85 % | Lecture 2 <sup>e</sup> année du primaire | 85 % | Écriture 2 <sup>e</sup> année du primaire | 85 % |                                 |      |   |
| Lecture 1 <sup>re</sup> année du primaire  | 85 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| Écriture 1 <sup>re</sup> année du primaire   | 85 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| Lecture 2 <sup>e</sup> année du primaire   | 85 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| Écriture 2 <sup>e</sup> année du primaire  | 85 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| <p><b>Soutenir le développement des compétences en numératie.</b></p>  | <p>Augmenter le taux de réussite des élèves en mathématique.</p> | <p>Atteindre les taux de réussite aux épreuves ministérielles de mathématiques selon les cibles ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="961 688 1478 995"> <tr> <td>Raisonner en 6<sup>e</sup> année du primaire</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>Résoudre en 6<sup>e</sup> année du primaire<br/>(Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100%)<br/>Donnée de départ (2021-2022) : 59,7%</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>CST de 4<sup>e</sup> secondaire</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>TS de 4<sup>e</sup> secondaire</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>SN de 4<sup>e</sup> secondaire</td> <td>80 %</td> </tr> </table> | Raisonner en 6 <sup>e</sup> année du primaire | 80 % | Résoudre en 6 <sup>e</sup> année du primaire<br>(Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100%)<br>Donnée de départ (2021-2022) : 59,7% | 70 % | CST de 4 <sup>e</sup> secondaire         | 80 % | TS de 4 <sup>e</sup> secondaire           | 80 % | SN de 4 <sup>e</sup> secondaire | 80 % | <p>- Poursuivre l'accompagnement des écoles primaires pour l'actualisation des pratiques d'enseignement des mathématiques, la mise en œuvre des planifications et l'adaptation des outils d'évaluation.</p> |
| Raisonner en 6 <sup>e</sup> année du primaire  | 80 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| Résoudre en 6 <sup>e</sup> année du primaire<br>(Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100%)<br>Donnée de départ (2021-2022) : 59,7% | 70 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| CST de 4 <sup>e</sup> secondaire   | 80 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| TS de 4 <sup>e</sup> secondaire  | 80 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |
| SN de 4 <sup>e</sup> secondaire  | 80 %   |   |   |      |  |      |  |      |   |      |                                 |      |   |

**Soutenir le développement des compétences en numératie.**  
(suite)

Selon les cibles ci-dessous, atteindre une proportion d'élèves qui obtiennent un résultat sommaire égal ou supérieur à 60% en mathématiques.

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| 2 <sup>e</sup> année du primaire    | 90 % |
| 4 <sup>e</sup> année du primaire    | 90 % |
| 6 <sup>e</sup> année du primaire    | 80 % |
| 1 <sup>re</sup> année du secondaire | 75 % |
| 2 <sup>e</sup> année du secondaire  | 75 % |
| 3 <sup>e</sup> année du secondaire  | 75 % |

Orientation 2 :

**DEVELOPPER DES MILIEUX DE VIE STIMULANTS QUI FAVORISENT LE BIEN-ETRE, LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET L'ENGAGEMENT.**

| Axes d'intervention   | Objectifs  | Indicateurs   | Cibles   | Pistes d'actions   |
|---|--|---|--|--|
| <p><b>Favoriser les actions efficaces de promotion de la santé et du bien-être ainsi que de prévention des difficultés pour les élèves et le personnel.</b></p> | <p>Annuellement, chaque établissement met en œuvre des actions visant le développement des saines habitudes de vie et des compétences socio émotionnelles.</p> | <p>Le nombre d'établissements ayant mis en œuvre un plan d'action.</p>  | <p>100% des établissements</p>                                       | <p>Promouvoir auprès des écoles l'utilisation des programmes et des meilleures pratiques permettant le développement des saines habitudes de vie et des compétences socio émotionnelles.</p> |
|   | <p>Augmenter l'indice du mieux-être des employés du CSS.</p>   | <p>Indice déterminé par questionnaire aux employés</p>  | <p>Suivre et apprécier la progression</p>                            | <p>Élaborer les questionnaires et les administrer une à deux fois par année.</p>   |
|   | <p>Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves.</p>   | <p>Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de la situation dans leur milieu.</p> | <p>100%</p>  | <p>Accompagner les écoles dans l'utilisation du référentiel.</p>   |
|   | <p>Soutenir les projets d'aménagement physique et d'achat de matériel de classe favorisant les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives.</p>            | <p>Le nombre de projets soutenus</p>  | <p>100 % des projets retenus recevront un accompagnement-conseil</p> | <p>Favoriser la collaboration entre les écoles et le service des ressources matérielles par une offre d'accompagnement-conseil.</p>  |

|  |   |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
| <b>Offrir des milieux de vie sains et sécuritaires.</b>            | Annuellement, les établissements mettent en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation.  | Le nombre d'établissements ayant mis en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation   | 100% des établissements  | <a href="#">Accompagner</a> les écoles pour l'actualisation et la réalisation de leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation  |
|  | Annuellement, les établissements réalisent des activités facilitant le concept du vivre ensemble et favorisant la sécurisation culturelle des élèves provenant des communautés autochtones. | Le nombre d'établissements qui réalisent des activités facilitant le concept du vivre ensemble et favorisant la sécurisation culturelle des élèves provenant des communautés autochtones. | 100% des établissements  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser et promouvoir le rôle des agents de liaison pour les élèves des Premières Nations.</li> <li>• Créer des environnements propices à la réussite des élèves issus des Premières Nations en incluant les perspectives autochtones dans la salle de classe et en favorisant la sécurisation culturelle.</li> </ul> |
|  | Poursuivre l'entretien, la rénovation et l'amélioration des infrastructures et des équipements scolaires et récréatifs selon les normes, critères et règlements en vigueur.                 | <p>Le respect des délais de réponse en entretien recommandé par le MEQ</p> <p>Le nombre de projets réalisés en fonction de la cote de priorisation</p>                                    | <p>100 % des requêtes débutées dans les délais de réponse</p> <p>70 % des projets au plan quinquennal seront priorisés selon les cotes supérieures</p> | Assurer un suivi rigoureux de la planification des entretiens et des projets d'amélioration des équipements et des infrastructures.   |
| <b>Enrichir le parcours scolaire par des projets variés et des</b> | Soutenir les écoles dans l'offre d'activités parascolaires et de projets de type concentration ou profil faisant partie du projet éducatif.   | Nombre d'élèves ayant participé à un projet de type concentration ou profil faisant partie du projet éducatif et/ou à   | 75% des élèves   | Poursuivre le soutien aux écoles en termes monétaire, de ressources humaines et de transport scolaire.  |

| activités parascolaires. <sup>2</sup>  |  | au moins une activité parascolaire.  |                      |  |
|--|--|--|----------------------|--|
| Orientation 3 :  |  |  |                      |  |
| <b>DEVELOPPER UNE CULTURE DE COLLABORATION FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE DE CHACUN ET L'IMPLICATION DE TOUTE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE.</b> |  |  |                      |  |
|  |  |  |                      |  |
| <b>Axes d'intervention</b>   | <b>Objectifs</b>   | <b>Indicateurs</b>   | <b>Cibles</b>        | <b>Pistes d'actions</b>  |
| <b>Établir des collaborations et des communications efficaces à tous les paliers de décision et d'intervention du centre de services scolaire.</b>     | Mettre en œuvre l'ensemble des actions prioritaires par le plan de communication du CSS.   | Le nombre d'actions mises en œuvre.  | Le plus grand nombre | Planifier des activités à des moments stratégiques afin d'établir une saine communication entre le centre administratif et les écoles.     |
|  | Mettre en œuvre des modalités de travail qui intègrent les pratiques collaboratives au sein du centre administratif et de l'ensemble des établissements scolaires.   | Le nombre de structures collaboratives instaurées au centre administratif et avec les établissements.  | Le plus grand nombre | Promouvoir la mise en place des équipes collaboratives.  |
| <b>Soutenir l'implantation et la consolidation des pratiques efficaces</b>   | Mettre en œuvre annuellement, au centre administratif et dans tous les établissements scolaires, un plan de formation continue qui s'appuie sur les pratiques efficaces issues de la recherche en éducation. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel d'un plan de formation incluant une section distincte pour chaque établissement scolaire.</li> <li>- Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation continue en</li> </ul> |                      | Élaborer et mettre en œuvre un plan de déploiement des pratiques efficaces pour tous les membres du personnel (gestionnaires, enseignants, |

<sup>2</sup> Cet objectif et indicateur local contribuera à l'indicateur national concernant le Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier. Considérant son contexte (petit nombre d'élèves, limite de disponibilité du personnel) et son intention de préserver le temps d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves, le CSSMCN a l'intention de promouvoir les projets de type concentration et profil faisant partie du projet éducatif mis sur pied par l'école et sous l'autorité du conseil d'établissement (article 85 de la LIP). Le CSSMCN entend enrichir le parcours scolaire des élèves du secondaire par une offre variée d'activités.

|   |  |  |                      |   |
|---|--|--|----------------------|---|
| issues de la recherche.   |  | cohérence avec les pratiques reconnues efficaces par la recherche.             |                      | personnel de soutien et personnel professionnel).   |
| <b>Promouvoir l'importance de la participation des parents dans le cheminement et la vie scolaire de leur enfant.</b> | Améliorer la collaboration entre les écoles et les familles. | Le nombre d'activités réalisées pour favoriser la collaboration école-famille. | Le plus grand nombre | Promouvoir les meilleures pratiques et offrir des outils favorisant la collaboration école-famille. |

## DECLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA MOYENNE-COTE-NORD QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT A LEUR QUALITE

Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord s'engage auprès de la population de son territoire et auprès de ses établissements d'enseignement à réaliser sa mission en s'appuyant sur sa vision et ses valeurs.

Nos engagements sont les suivants :

- Rendre accessibles et organiser des services éducatifs de qualité à la clientèle jeune et adulte.
- Viser le développement du plein potentiel de chaque élève et lui permettre d'atteindre le plus haut niveau de qualification et de scolarisation.
- Offrir des services adaptés à tous les élèves en tenant compte des ressources disponibles.
- Offrir des environnements accueillants, bienveillants et sécuritaires pour tous les élèves et les membres de la communauté éducative.
- Accompagner et soutenir les établissements dans la réalisation de leur projet éducatif.
- Accompagner et soutenir les membres du personnel dans leurs actions et dans leurs interventions, favoriser leur développement professionnel ainsi que reconnaître et valoriser leur engagement.
- Favoriser l'engagement des parents ainsi que la concertation avec ceux-ci, avec nos élèves, avec les acteurs locaux et régionaux et avec nos partenaires dans le but de réaliser des actions qui sont de nature à favoriser la réussite scolaire.
- Rendre compte de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et de la gestion de ses ressources par la présentation de son rapport annuel.

## TRAITEMENT DES PLAINTES

Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord reconnaît le droit des élèves et des parents d'être insatisfaits ou en désaccord à l'égard des services reçus ou offerts, d'une intervention ou d'une décision du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord ou d'un de ses établissements scolaires. Dans un premier temps, le plaignant doit s'adresser à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

Si, malgré cette démarche, un différend demeure, le plaignant peut s'enquérir de la [marche à suivre pour déposer une plainte](#).

Lorsque le plaignant est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen, il peut s'adresser au [protecteur régional de l'élève](#).

À noter qu'une plainte pour un acte de violence à caractère sexuel pourra être formulée directement au protecteur régional de l'élève.